



COMMUNE DE MORRENS

**RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE
2022**



Présentation au Conseil communal le 19 juin 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous conformant à l'art. 95bis de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion concernant l'exercice 2022.

1. Administration générale (Sandra Hulaas, Syndique)

1.1. Généralités

Durant l'année 2022, la Municipalité s'est réunie en séances ordinaires à 47 reprises. Ces séances hebdomadaires ont désormais lieu le mardi soir à 17h afin de permettre aux Municipaux actifs professionnellement une meilleure conciliation de leurs activités.

En plus de l'administration proprement dite liée à la préparation des séances hebdomadaires et à la mise en œuvre des décisions prises, les membres de la Municipalité ont consacré de nombreuses heures en séances pour des objets concernant le développement, les infrastructures et la représentation de la commune dans divers organismes supra-communaux ou régionaux. Par rapport au début de la législature, ces heures rémunérées par le biais de vacations ont légèrement diminué et représentent en moyenne 80 heures par semestre et par Municipal selon les dicastères dont il a la charge.

Ce sont surtout les procédures et étapes liées à l'élaboration de notre Pacom, mais également notre représentation au sein de l'ASICE ainsi que, dans le cadre du contexte actuel de pénurie d'électricité, l'identification et le suivi de nos consommateurs et la mise en place de notre point de rencontre d'urgence, auxquels nous avons consacré de nombreuses heures de travail (cf. détails infra chez M. Frédéric Gex).

En ce qui concerne les dicastères qui relèvent directement de la compétence de la Syndique, nous renvoyons à nos lignes dans le rapport d'activité de l'année dernière et nous bornons ici à rappeler les organisations et les liens des sites internet sur lesquels vous pouvez obtenir plus d'informations. En raison de l'appui de la Syndique sur le dossier du Pacom et de la charge de travail qu'il induit, nous avons modifié la répartition des dicastères au 1.7.2022 en confiant celui des affaires sociales à Monsieur Lucien Laperrière.

- Union des communes vaudoises (www.ucv.ch) : association faîtière regroupant plus de 90% des communes. Elle est chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public.
- Lausanne Région (www.lausanne-region.ch) : actuellement constituée de 27 communes, qui représentent près de 300'000 habitants, soit environ 37% de la population du Canton de Vaud.
- Association de Développement Région Gros-de-Vaud (www.grosdvaud.ch) entreprises).
- Assemblée des Syndics du district : lors des deux assemblées annuelles (printemps/automne), différentes thématiques qui sont rapportées par des intervenants tels que des Conseillers d'État, des députés au Grand-Conseil ou des

délégués de l'UCV (Union des communes vaudoises) ou de l'ADCV (association des communes vaudoises) sont abordées. Votre Syndique fait également partie du comité de la confrérie des Syndics qui se réunit sur une base régulière (tous les 3 mois) afin de préparer les réunions précitées. En plus de ces assemblées, les Syndics des 4 communes (Morrens, Cugy, Bretigny Froideville) se réunissent également tous les 2-3 mois et sont en contact régulier pour échanger sur des sujets plus locaux et communs tels que l'aménagement du territoire, les constructions scolaires ou les problèmes liés à l'énergie.

- Schéma directeur du nord lausannois (www.sdn.ch) : la structure est active dans la planification intercommunale et travaille sur un vaste territoire comprenant onze communes partenaires. Cette organisation traverse quelques turbulences avec la démission du deuxième urbaniste annoncée pour fin février 2023. Une réflexion sur la réorientation de cette convention intercommunale avec des nouvelles missions concentrées sur la mobilité et les problématiques environnementales est en cours. Il faudra également travailler sur la coordination avec le PALM (plan d'agglomération Lausanne-Morges) et mieux définir le rôle des communes dans les schémas directeurs.

1.2. Personnel

Notre personnel communal et nos auxiliaires vous ont été présentés dans le rapport d'activité 2021. Durant l'année écoulée, nous avons dû faire face à des absences prolongées pour cause de maladie de deux de nos employé/-ées pour lesquels des remplacements ont été organisés.

Au niveau de la bourse, nous avons pu compter sur l'appui de Mme Corinne Favre, ancienne boursière d'Essertines formée à nos logiciels, qui a effectué une cinquantaine d'heures d'avril à septembre largement compensées par les allocations perte de gain touchées. Pour ce qui est de la voirie, l'entreprise de notre collègue Frédéric Staehli nous a mis à disposition un de ses employés pour renforcer notre équipe.

Déneigement : notre auxiliaire M. Florian Borgeaud a donné sa démission et nous avons engagé M. Johan Viret de Villars-Tiercelin pour le remplacer. En comptant M. Vincent Frustini, ce sont ainsi deux entrepreneurs (sans compter notre collègue Frédéric Staehli) qui viennent prêter main forte à nos employés communaux pendant des périodes qui peuvent être extrêmement chargées (travail de nuit/week-end).

1.3. Locations (Salle Davel, salle des commissions du Château, couvert de l'Orme, ancienne UAPE)

Nous avons effectué un comparatif du tarif de location de nos locaux avec les communes voisines en fonction de leur niveau d'équipement et de rénovation. Nous avons constaté que les tarifs en vigueur étaient dans l'ensemble toujours adaptés. Nous avons par contre retravaillé le contenu et la structure des contrats de location, mais surtout équipé la Salle Davel de matériel de nettoyage, de bacs pour le tri des déchets et plus récemment d'un container à ordures ménagères.

L'ancienne UAPE au-dessus du four à pain est pour l'instant à disposition des sociétés locales. Nous réfléchissons toutefois à une autre affectation de ces locaux (transformation en bureaux/locations) ; les travaux d'aménagement nécessaires doivent encore être chiffrés et mis en balance avec le gain réalisable et les contraintes du lieu (accès malaisé, pas de place de parc, travaux conséquents sur les sanitaires notamment).

Les tarifs de location sont consultables sur notre site internet. Des photos avec descriptif des équipements ainsi qu'un calendrier des locations vont suivre courant 2023.

1.4. Bureautique

Le contrat de location et d'entretien de la photocopieuse avec l'entreprise Masset arrivant à échéance au mois de novembre, la Municipalité a redéfini ses besoins en la matière avec le personnel administratif et établi un comparatif prestations/prix entre plusieurs fournisseurs.

Notre choix s'est porté sur un appareil plus performant permettant notamment un scan double-face qui simplifie entre autres l'envoi et le partage de documents et la mise en place d'une GED à moyen terme.

Vu le niveau de nos liquidités et l'impact des taux d'intérêt sur les contrats de location ou de leasing, nous avons choisi d'acheter cette photocopieuse. Le contrat d'entretien est assuré par l'entreprise Devillard à Renens qui offre la meilleure qualité de services et compétitivité sur le prix des copies.

1.5. Conseil communal

Au cours des 4 séances tenues en 2022, le Conseil communal a traité les préavis municipaux suivants :

- Préavis 01/2022 « Règlement communal et tarif des émoluments du Contrôle des habitants ».
Résultat d'un vote à main levée : 26 oui et 3 absentions
- Préavis 02/2022 « Zone réservée selon art. 46 LATC » en y incluant l'amendement proposé par la Commission de l'Urbanisme visant à modifier le règlement de la zone réservée.
Résultat d'un vote à main levée : 20 oui, 5 non et 3 abstentions
- Préavis 03/2022 « Comptes 2021 »
Résultat d'un vote à main levée : l'unanimité
- Préavis 04/2022 « Arrêté d'imposition 2023 »
Résultat d'un vote à main levée : l'unanimité moins 1 abstention
- Préavis 05/2022 « Budget pour l'année 2023 ».
Résultat d'un vote à main levée : 24 oui, 1 non et 2 abstentions

1.6. Contrôle des habitants et bureau des étrangers

Au 31 décembre 2022, le recensement de la population s'établit comme suit :

	Hommes	Femmes	Mineurs	Population
Total	457	471	248	1176

	Suisses	Etrangers	Population
Total	968	208	1176

Actes, pièces d'identité et délivrance des permis de séjour ou d'établissement pour étrangers)

111 (126) attestations de domicile et de départ,

44 (43) cartes d'identité,

56 (53) permis (nouveaux permis, renouvellements et changements d'adresse)

Chiffres entre parenthèses (...) = année 2021

Mutations

Les mutations suivantes ont été enregistrées en 2022 :

	2018	2019	2020	2021	2022
Arrivées	76	119	122	97	93
Départs	108	85	101	120	89
Naissances	17	13	12	5	16
Décès	8	6	3	5	7

Recensement des chiens

Le Contrôle des habitants tient à jour le registre des chiens. A fin décembre 2022, Morrens comptait 112 chiens.

1.7. Votations et élections

Voir tableau annexé C.

2. Bâtiments communaux

2.1. Eglise (Lucien Laperrière, Municipal)

La conciergerie et l'entretien extérieur de ce bâtiment ont été effectués par les employés communaux. M. Benoit Semoroz, la personne mandatée par la Municipalité, travaille de manière adéquate à la préservation intérieure de ce bâtiment historique.

A la fin du deuxième semestre, il est apparu une augmentation très significative de la facture d'électricité qui ne semblait pas seulement due à la majoration générale des prix (inflation et guerre en Ukraine). Les recherches menées auprès des divers protagonistes n'ont pas amené la résolution de cet accroissement. Ils ont été appelés à une vigilance accrue pour le réglage du chauffage.

La convention qui règle les frais de fonctionnement des paroisses catholiques et protestantes, réunissant les villages de Cugy, Bretigny, Froideville et Morrens, donne entière satisfaction. La commune boursière pour la nouvelle législature 2021-2026 est celle de Bretigny-sur-Morrens.

2.2. Château (Frédéric Staehli)

Fin décembre 2022, l'intérieur du bâtiment a été repeint. Des offres ont été demandées à trois entreprises. La Municipalité les a étudiées et son choix s'est porté sur Hernandez Peinture à Cheseaux-sur-Lausanne.

2.3. Dépendance (Frédéric Staehli)

Les locaux du rez-de-chaussée de ce bâtiment sont utilisés pour l'entreposage du matériel et au service de la voirie. Au premier étage, une ancienne salle de classe est mise à disposition des sociétés locales.

2.4. Collège (Didier Beuchat, Municipal)

Pour 2 classes et une salle de dégagement, la rentrée scolaire 2022-2023 s'est faite dans des modulaires sur la place de basket. Les enfants ont rebaptisé cette infrastructure « La Marionnette».

Les 2 classes ont été équipées de tableaux d’Affichage Numériques Frontal (ANF). Cette infrastructure est prévue pour 3 ans, le temps de réalisation de l'agrandissement du collège de la Combe à Cugy.

Une UAPE provisoire a été installée à l'emplacement de l'ancienne déchetterie, Après quelques compléments et adaptations, elle donne entière satisfaction. Les éducatrices ont accès à la salle de gymnastique lorsqu'elle est libre.

2.5. Couvert de la place de l'Orme (Frédéric Staehli)

Cet espace est mis à disposition de la société de pétanque durant la belle saison ainsi que pour la réunion annuelle de l'Amicale des pompiers.

Le couvert est également loué à des tiers pour des manifestations privées.

Divers petits travaux d'entretien ont été réalisés par le personnel communal en 2021.

2.6. Ferme communale (Frédéric Staehli)

Suite à la résiliation du mandat par la fiduciaire Staehli de Morrens fin 2021, nous avons confié la gérance du bâtiment à Pro Logement à Echallens.

Des offres ont été demandées pour la réfection de la porte du local à vélo. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Longet menuiserie à Morrens.

Nos employés communaux ont aménagé une place en dalles le long de la route cantonale pour la pose du container à poubelles selon demande du concierge du bâtiment.

2.7. Salle Davel (Frédéric Staehli)

L'entretien courant de la grande salle a été effectué par la concierge et les employés communaux.

A l'étage, un écran géant ainsi qu'un beamer ont été installés afin de compléter l'offre de location de la grande salle.

2.8. Nouvelle salle polyvalente (Frédéric Gex, Municipal)

La Municipalité, malgré de nombreuses recherches pour diminuer les coûts de construction impactés par l'augmentation des matières premières, n'a pas réussi à faire correspondre le montant des travaux au crédit accordé par le Conseil Communal.

Le montant du crédit complémentaire sera soumis au Conseil Communal avec recommandation de le refuser.

3. Véhicules communaux

(Frédéric Staehli, Municipal)

Le nouveau véhicule communal polyvalent « AVANT 760I » chargeur compact articulé, a été réceptionné durant l'été 2022. Après une année d'utilisation, nous pouvons attester que celui-ci correspond parfaitement à nos besoins.

Les différentes tâches confiées à nos employés communaux nécessitent un parc de véhicules polyvalent pour mener à bien leurs travaux. Nous étudions la possibilité de remplacer le Toyota Hylux qui présente des signes de fatigue mécanique.

16 mai 2022			
Tracteur Hürlimann	Toyota Hilux	Citroën Berlingo	Avant 760i
<i>Achat 30.10.1989</i>	<i>Achat 25.2.2015</i>	<i>Achat 9.12.2016</i>	<i>Achat 20.08.2022</i>
	47'000 km	27'900 km	
16 mai 2023			
Vente déc. 2022	53'857 km	37'692 km	201 heures de travail

4. Cimetière

(Frédéric Staehli, Municipal)

Un nouvel aménagement du Jardin des souvenirs a été réalisé par Monsieur Patrick Wyss de Morrens et un bel ouvrage y a été érigé.

5. Police des constructions

(Frédéric Gex, Municipal)

Durant l'année 2022, 47 dossiers ont été soumis à la Municipalité pour examen en vue d'une mise à l'enquête publique, d'une autorisation municipale ou d'une dispense d'autorisation pour l'installation de panneaux solaires.

Ces dossiers ont été transmis, soit au Service technique intercommunal pour étude et poursuite de la procédure auprès des Services de l'Etat, soit traités directement par la Municipalité.

Statistique des permis et autorisations délivrés

	2018	2019	2020	2021	2022
Permis de construire	9	4	10	14	19
Autorisations municipales	6	10	22	15	7
Installation de panneaux solaires	3	4	4	5	21

5.1. Plan d'affectation communal (PACom) (Sandra Hulaas, Syndique)

Depuis le préavis no 02/2022 concernant l'adoption de la zone réservée qui vous a été présenté lors de la séance du Conseil communal du mois de juin, plusieurs étapes ont été franchies. L'adoption de l'amendement proposé par la commission d'urbanisme a nécessité un examen préliminaire par la DGTL (Direction générale du territoire et du logement). Le dossier complété par notre urbaniste a ensuite été soumis au canton pour un examen préalable qui est en cours. Une enquête complémentaire se limitant à la portée de cet amendement devra encore être effectuée courant 2023.

En parallèle de cette procédure concernant la zone réservée, nous avons pu finaliser un avant-projet de plan d'affectation qui a, lui aussi, passé la rampe de l'examen préliminaire auprès du canton. L'élaboration du projet définitif de plan d'affectation avec un nouveau règlement sur la police des constructions est en cours auprès du bureau Plarel et devrait être présenté à la Municipalité à la fin du 1^{er} trimestre 2023.

Vu la complexité de cette procédure en matière de plan d'affectation, les enquêtes à venir qui susciteront certainement des oppositions et surtout les voies de recours qui seront ouvertes en fin de processus, la Municipalité ne peut s'engager sur une date de mise en vigueur de ce PACom.

6. Finances

(Sandra Hulaas, Syndique)

Les comptes de l'année 2022, les commentaires ainsi que le préavis municipal annexés donnent tous les renseignements utiles quant à l'évolution financière de notre commune en 2022.

7. Domaines

(Frédéric Staehli, Municipal)

Le remaniement parcellaire, suite à la renaturation du ruisseau, a été finalisé en 2020 et les contrats de baux à loyer agricoles ont été adaptés en fonction de la modification des surfaces exploitées. Au 31 décembre 2022, la commune attend toujours la finalisation des actes de cessions et d'échanges des parcelles par de Maître Mouquin à Echallens.

8. Parcs et promenades

(Frédéric Staehli, Municipal)

L'état sanitaire des arbres de la place de l'Orme doit être suivi de façon régulière afin de procéder aux coupes de sécurité nécessaires et d'éviter la propagation d'éventuels parasites.

9. Forêts communales

(Frédéric Staehli, Municipal)

Notre garde-forestier, M. Jean-Philippe Crisinel, nous donne les informations suivantes quant à la situation dans nos forêts et à la quantité de bois exploité :

Exploitation des bois

- Février mars : divers abattages de sécurisation aux bords des routes et sentiers (Orme, Mouchoir et Mèbre - 21 m³).
- Août - septembre : exploitation de bois bostryché (19 m³).
- Novembre-décembre : éclaircie mécanisée de jeune forêt (perchis et jeune futaie) au Chemin de Bretigny et à la Crétau (230 m³).
-

Assortiments

Bois de service	135 m ³
Bois énergie	134 m ³
Total exploitation	269 m³

Remarques :

Malgré quelques travaux de sécurisation, les coupes ont eu un rendement positif en 2022 sur la commune de Morrens. Le faible nombre de bois bostryché, un marché du bois correct et une excellente valorisation du bois énergie ont permis ce résultat positif. Le bénéfice sur l'ensemble des coupes est de CHF 7.- par m3 exploité.

Les travaux ont été réalisés à satisfaction par les entreprises Staehli, Clerc et Ruch.

Plantations

Les plantations de 2021 ont souffert de la sécheresse et beaucoup de plants sont morts. 215 arbres ont été remplacés par le Centre de formation professionnelle forestière. 3.8 ha de plantation ont été entretenus par les employés communaux afin de favoriser le développement des jeunes plants.

Soins aux jeunes peuplements

Au total 4.7 ha de jeunes peuplements ont été entretenus par le Centre de formation professionnelle. La commune a reçu à nouveau davantage de subventions pour les soins culturels en 2022 en raison de l'optimisation des soins.

Réfection de chemin

Il n'y a pas eu d'entretien en profondeur des chemins forestiers. L'entretien courant des chemins est effectué par la voirie (nettoyage des renvois d'eau notamment).

Accueil

Par l'entretien courant des chemins, les employés de la commune participent parfaitement et favorablement à l'accueil des promeneurs et autres sportifs. Les employés communaux ont passé 515 heures pour les divers travaux en forêt.

Biodiversité

Les zones de tranquillité et les zones humides sur le territoire sont préservées de tous travaux forestiers et remplissent concrètement leurs rôles de conservation de la nature.

La zone du Ruisseau Morrens se porte bien et les plantations ont bien repris. Les employés communaux ont passé 166 heures pour entretenir lit du cours d'eau et le dégagement des plants ligneux.

Même si cela crée parfois quelques problèmes, la présence croissante du castor dans la Mèbre et le Talent est un signe très positif de l'état de santé de la nature à Morrens.

Remarque / divers

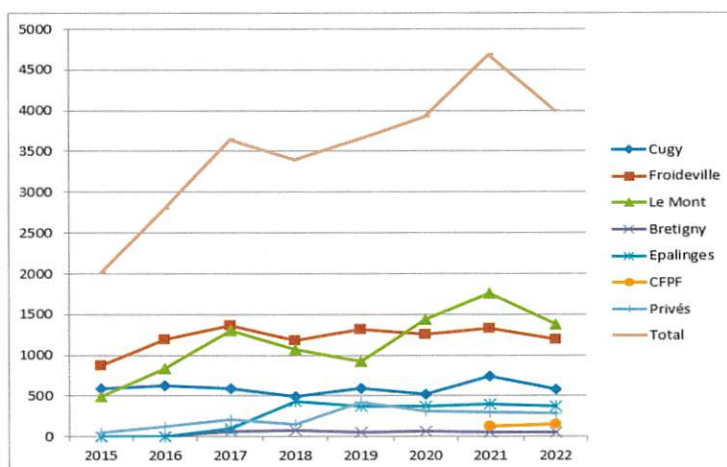
Le plan de gestion est terminé et il ne manque que l'approbation du canton.

Hangar à plaquette de Bretigny

Pour 2022, 3'989 m3 de plaquettes ont été vendus. Si le début de l'année a été très froid (une continuité de la fin 2021), l'automne 2022 a été très chaud. Les commandes ont été quasi nulles jusqu'à fin octobre. On peut toutefois affirmer que les consommations sont plus ou moins normalisées et que les courbes suivent les températures. Il faut s'y adapter.

Les volumes par consommateur en mètre cube sont les suivants : Bretigny 50, Cugy 580, Epalinges 364, Froideville 1'191, Le Mont-sur-Lausanne 1'372, Le Centre de formation 152, les privés avec les voiries 280 (respectivement 118 et 162).

Afin de supprimer les risques liés à la forte hausse de consommation en cas d'hiver très rigoureux comme celui de 2021-2022, les membres du triage Mèbre-Talent ont décidé d'augmenter la capacité du Hangar de 1'000 m³ avec un prolongement de 15 m. Un dossier de préconsultation a été déposé à la DGTL en fin d'année 2022 avec un objectif de mise à l'enquête en avril 2023. Le dossier de préconsultation est disponible sur demande.



10. Affaires sociales

(Lucien Laperrière, Municipal)

En matière d'affaires sociales, la commune de Morrens fait partie des associations suivantes :

10.1. ARASPE Association régionale pour l'action sociale Prilly-Echallens (www.araspe.ch)

Association de 42 communes qui offre des prestations liées aux aides financières, aux assurances sociales et à l'appui social et administratif. La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) et à l'Agence d'assurances sociales (AAS).

10.2. APROMAD Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile (www.apromad.ch)

Prévention, aide et soins à domicile dans la couronne lausannoise. Morrens dépend ainsi du CMS du Mont-sur-Lausanne.

Afin de mieux se rendre compte du travail effectif accompli par un tel centre, le municipal en fonction de ce dicastère a pu visiter en décembre le CMS d'Echallens et accompagner une assistante sociale lors d'une visite d'une patiente à Etagnières.

10.3. SAF Service d'aide à la famille (service de transports par des bénévoles pour les communes de Morrens, Bretigny, Cugy, Froideville et Le Mont-sur-Lausanne). Le bénéficiaire des transports doit payer une cotisation minimale de frs. 25.- par année ainsi que les km pendant lesquels il est véhiculé au prix de frs. 1.-/km. Le chauffeur bénévole donne de son temps, mais est indemnisé par le SAF pour tous les kilomètres qu'il effectue à raison de frs. 1.-/km. Des coordinateurs du SAF se relaient pour prendre les appels et organiser les transports demandés. Morrens compte trois bénévoles affiliés.

11. Eclairage public et télé réseau

(Frédéric Gex, Municipal)

11.1. Eclairage public

En partie grâce à l'économie des lampadaires à LED qui fonctionnent qu'à 50% de l'intensité maximum, nous sommes passés de 83'388 kw/h à 24'846 kw/h, soit une diminution de 70% de notre consommation.

11.2. Fibre optique

Swisscom a installé différentes chambres de visite sur leur réseau afin de ne pas avoir à ouvrir les routes en cas de travaux.

12. Routes et places

(Frédéric Gex, Municipal)

De nombreux travaux préparatoires ont été lancés en 2022 afin de pouvoir commencer les travaux de réfection de la route de Cugy.

Le chemin du Laviau a été déclassé à la demande des TL pour abolir la priorité de droite au profit d'un « Cédez-le-passage ».

Les riverains de la route des Biolettes ont continué à nous transmettre leurs doléances quant à la circulation et le bruit. Nos interventions auprès des services de l'Etat sont restées vaines.

13. Transports

(Frédéric Gex, Municipal)

Réseau régional

La ligne TL 54 a vu sa fréquentation augmenter pour passer de 167'000 à 370'000 voyageurs.

14. Ecoles – Organes exécutifs et législatifs

(Didier Beuchat, Municipal)

14.1. Conseil Intercommunal

Divers préavis ont été présentés au Conseil Intercommunal, tous ont été acceptés :

- Réforme de la gouvernance de l'ASICE avec création d'un nouveau poste de direction et adaptation du système de rémunération du CODIR
- Octroi d'un crédit de CHF 120'000.- pour des Affichages Numériques Frontaux (ANF) au collège de la Combe.
- Budgets scolaires et parascolaires.

14.2. Conseil d'Etablissement

Plusieurs commissions dédiées à des thèmes spécifiques ont été mises en place pour traiter notamment de la création d'une nouvelle association des parents d'élèves pour l'EPS de Cugy et environs (APE Haut-Talent dont l'Assemblée constitutive a eu lieu le 1^{er} décembre grâce à l'implication du quart parents et d'un groupe de parents intéressés).

Des projets tels que Ecole-Entreprise et Mon'Apprentissage ont été abordés, alors que des réflexions autour de la valorisation des canapés forestiers et de l'optimisation des procédures relatives aux courses d'école et aux camps ont été menées.

14.3. Convention canton- commune

Le canton a pris la décision de se départir de certaines tâches dès le 1^{er} août 2022, impliquant un report de tâches et de responsabilités sur l'équipe administrative de l'ASICE, estimée entre 0,3 et 0,5 ETP. Il s'agit notamment des prestations relatives à l'organisation et la mise en place des actions de surveillance de la santé, de prévention et de sécurité (dentiste, prophylaxie dentaire, médecin scolaire, prévention routière, prévention des accidents par morsures de chiens), les activités culturelles et sportives ainsi que le sport scolaire facultatif.

Au 31 décembre 2022, le solde des heures supplémentaires de l'équipe administrative est de 195 heures. Si l'on y ajoute le quota de 175 heures de vacations réalisées par la Présidente du Comité de direction pour l'appui dans les tâches opérationnelles, cela représente 370 heures, soit un dépassement de 16% du total des heures planifiées.

14.4. Gouvernance de l'ASICE

Conscient de la nécessité de mettre en place une solution à long terme, le CODIR a mené une réflexion de fond quant à la gouvernance de l'ASICE. La principale conclusion est que l'équipe administrative de l'ASICE est sous dotée, alors même qu'une charge de travail supplémentaire s'est opérée depuis le 1^{er} août 2022.

Fort de ce constat et devant les enjeux de pérennité de l'association, de protection de la santé de ses employés et d'égalité de traitement entre les communes membres de l'ASICE, le Comité de direction a élaboré une solution axée sur deux piliers : la création d'un nouveau poste de direction de l'ASICE et la réforme de la rémunération des membres du Comité de direction avec une prise en charge des indemnités par l'ASICE et non plus par les communes membres.

Suite à l'aval du Conseil Intercommunal, le CODIR a mis au concours un nouveau poste de directeur-trice de l'ASICE pour renforcer l'équipe administrative déjà en place. La nouvelle personne en charge de la direction de l'ASICE permettra à l'association d'assurer ses obligations et de faire face aux nouveaux défis qui lui sont imposés par l'évolution de la société et ses exigences croissantes. Chapeautant toutes les activités de l'ASICE, elle aura les principales fonctions suivantes :

- Être responsable de la gestion administrative de l'ASICE et de son personnel, en collaboration étroite avec la secrétaire générale Chantal Bovay ;

- Être responsable de l'organisation et du bon fonctionnement des transports, des cantines scolaires, du Centre d'animation, de la bibliothèque et des locaux de l'ASICE ;
- Être responsable de la mise en place des mesures de prévention scolaire et du suivi des activités extrascolaires (cours d'école, camps et activités sportives et culturelles) ;
- Assurer et favoriser les synergies entre les différents secteurs d'activités de l'ASICE et de la direction de l'EPS Cugy et environs.

14.5. Personnel de l'ASICE

Durant l'année 2022, de nombreux changements sont intervenus au sein du personnel de l'ASICE, occasionnant un travail accru au niveau des ressources humaines.

Pour couvrir les besoins des cantines, des surveillances aux arrêts de bus et pédibus, des bibliothèques, des centres d'animation et des devoirs surveillés, l'effectif total de l'ASICE s'élevait à 8.45 ETP au 31 décembre, tous secteurs confondus et sans prise en compte des deux apprentis. Cela représente un total de 35 personnes, avec près de 23% d'hommes.

14.6. Site internet et communication

Le site Internet www.asice.ch est régulièrement mis à jour. Principal outil de communication avec les familles, le site Internet sert de porte d'entrée vers l'application MonPortail permettant les inscriptions à la cantine ainsi qu'aux devoirs surveillés. L'ensemble des règlements de l'ASICE ainsi que les préavis adoptés par le Conseil intercommunal sont également à disposition de la population sur le site Internet.

En 2022, le nombre de visiteurs s'est accentué pour atteindre un total de 83'233 visiteurs. Cela représente une moyenne de 228 visites par jour. Un flyer décrivant les différentes prestations de l'ASICE a été distribué aux partenaires, élèves, parents et enseignants.

14.7. Finances

L'année 2022 se termine par un bilan comptable de l'ASICE présentant un excédent de charges de CHF 5'156'364.-, respectivement CHF 4'784'567.- (4'596.-/élève de 1P à 11S) pour la partie scolaire et CHF 371'797.- pour la partie parascolaire (721.-/élève de 7P à 11S).

14.8. Effectif de l'établissement scolaire

L'effectif de l'établissement primaire et secondaire de Cugy et environs se monte à 1056 élèves, dont 738 élèves primaires (1-8P) et 318 élèves au niveau secondaire (9-11S). 149 élèves sont de Morrens (1P-11S).

Le principe de répartition des élèves a visé un enclassement des élèves dans leur commune de domicile en priorité pour les 1-4P, ceci dans le respect des contraintes pédagogiques. La mise en application de ces nouveaux principes d'enclassement a nécessité le déménagement de 11 classes durant l'été 2022. Pour ce faire, les enseignants concernés ont pu compter sur l'appui des services de conciergerie et de voirie des communes ainsi que sur le personnel de l'ASICE.

14.9. Prophylaxie et contrôles dentaires

Après l'abandon de la caravane dentaire et la signature d'une convention avec les médecins-dentistes installés à Cugy et Froideville, les premiers contrôles de dépistage en cabinet dentaire ont débuté à fin 2021 et se sont poursuivis en 2022, à satisfaction tant des médecins-dentistes que de l'ASICE et de l'EPS.

En complément à ces dépistages, un programme de prophylaxie dentaire a été mis sur pied pour les classes 1-2P, 4P et 6P, soit 19 classes visitées en 2022.

14.10. Infrastructures communales

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, la Commune de Morrens a augmenté son offre d'infrastructures scolaires par l'implantation de modulaires provisoires, permettant d'accueillir deux salles de classe et une salle de dégagement, à proximité directe du collège de la Marionnaz. Les salles de classe occupées sont rétribuées selon convention à hauteur de CHF 70'000.- par an, frais d'entretien et de nettoyage en sus, pour une durée maximale de 3 ans.

14.11. Transports

L'offre en transport s'est basée sur le principe de mise à disposition de transports scolaires (Car Postal) dédiés aux élèves 1-6P et de l'utilisation des transports publics (lignes TL 54 et 60) dès la 7P, exception faite des élèves domiciliés dans des lieux trop excentrés (La Vignettaz, Saugealles, Chalet-à-Marin et Montheron notamment).

S'agissant de la rentrée 2022-2023, le paradigme d'enclassement des élèves a été modifié. Les enclassements au lieu de résidence et au plus près du domicile ont été privilégiés, dans le respect des contraintes pédagogiques et en priorité pour les élèves 1-4P, l'objectif étant de limiter les transports scolaires motorisés et d'encourager les déplacements à l'école à pied et à vélo, avec un retour positif sur les enjeux environnementaux, financiers et de santé publique.

Avec un taux de scolarisation à domicile des 1-4P passant de 84% lors de l'année scolaire 2021-2022 à 96% pour l'année scolaire 2022-2023, respectivement de 71% à 77% pour les 5-6P, l'objectif est atteint.

Afin d'assurer la sécurité des élèves entre l'arrivée/départ et le début/fin des cours, des surveillants de bus sont déployés sur les différents sites scolaires du secteur primaire où l'attente dépasse les 10 minutes.

Pour remplacer des parcours en bus, 6 accompagnants ont été engagés à Cugy pour encadrer les enfants durant des trajets entre collèges (Pédibus)

15. Urbanisme

(Lucien Laperrière, Municipal)

15.1. Schéma Directeur Nord Lausannois (SDNL)

Les onze communs membres du SDNL sont les suivantes : Boussens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens.

Les raisons pour lesquelles Morrens fait partie du SDNL sont la coordination et l'établissement du dialogue entre les partenaires communaux, cantonaux et tiers. Le SDNL endosse de cette manière le rôle de bureau technique régional pour les communes partenaires afin de leur apporter un appui direct dans leur planification et réalisation de projets.

Notre commune, située dans la seconde couronne (moins d'impact sur les desseins essentiels), n'a pas été impliquée directement dans les projets traités durant cette année. Néanmoins, notre collaboration générale avec le SDNL reste utile dans l'optique d'être renseigné sur les problématiques de transport, de mobilité douce et autres de nos communes voisines. Notons encore que notre syndique est active dans le Groupe de Pilotage Politique (Gropil).

Le municipal en charge de l'Urbanisme s'est rendu en 2022 à quatre reprises au siège du SDNL à Romanel-sur-Lausanne pour participer aux séances de la Cellule Pilotage Technique (CPT) dont il fait partie. Il s'est excusé à deux reprises, les thèmes abordés manquant d'intérêt pour Morrens.

Dans le contexte de l'élaboration du PACom morrennais, la Municipalité a mandaté le SDNL en janvier 2022 afin qu'il étudie la possibilité de nous appuyer auprès des instances cantonales pour l'obtention de coefficients de croissance démographiques plus généreux. Il s'est finalement avéré que cette matière outre-passait les compétences du SDNL.

Le budget intercommunal alloué au SDNL pour 2023 se verra fortement diminué, ce qui entraînera une réévaluation des visées et plans de cette structure dans le futur proche. La mise en place d'une équipe de projets remaniée est en discussion.

16. Service Défense Incendie et Secours (SDIS Haut-Talent)

(Lucien Laperrière, Municipal)

16.1. Structures

Les communes de Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville, Montheron (Lausanne) et Morrens font partie de cette association intercommunale.

Le SDIS est composé d'un :

- Etat-major régional, 7 membres, dirigé par le Major Julian Stewart
- Conseil intercommunal formé de membres désignés par commune (2 délégués, 2 suppléants)

- Comité directeur (CODIR), 5 membres
- Commission de gestion et finances, 5 membres

16.2. Effectif du SDIS Haut-Talent

Le SDIS du Haut-Talent compte dans ses rangs 44 sapeurs-pompiers dont 32 au Détachement de Premiers Secours (DPS) et 6 à l'école de formation. Lors du recrutement cantonal de novembre, six candidats se sont présentés et tous ont été retenus et commenceront leur instruction en 2023.

16.3. Interventions effectuées

Il y a eu 38 interventions du SDIS en 2022 (46 en 2021) qui ont été effectuées de manière autonome ou en collaboration avec le SDIS Lausanne-Epalinges ou celui du Gros-de-Vaud. La variété des engagements est mentionnée ci-dessous en pourcentage:

- | | |
|-------------------|-----|
| - Elément naturel | 32% |
| - Technique | 29% |
| - Assistance | 18% |
| - Feu | 13% |
| - Pollution | 8% |

Deux sinistres sont survenus à Morrens durant le mois de septembre. Il s'agit d'un élément naturel (inondation) et d'une assistance.

16.4. Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)

Suite à la création d'une telle section en 2021 avec le soutien de l'Association intercommunale, les exercices de cette troupe juvénile, âgée de 8 à 15 ans, ont eu lieu cette année une fois par mois les samedis matin, hormis juillet. Leur encadrement est garanti par deux moniteurs et cinq assistants.

16.5. Sapeurs-pompiers honorés

Sur une quinzaine de personnes citées, trois de nos habitants ont reçu un diplôme pour commémorer leur ancienneté dans le corps. Il s'agit du Lt Martine Clerc Cherpit pour 20 ans de service en 2020 et le Lt Olivier George en 2022 ainsi que pour 10 ans l'app chef Jonathan Fonjallaz.

16.6. Finances

Le préavis présentant le budget 2023 a été approuvé le 08.10.2022 à Froideville par le Conseil intercommunal. Il présente des charges de Fr. 318'166.- et des recettes de Fr. 116'325.-.

L'excédent de charges de Fr. 201'841.- sera réparti entre les communes membres, en fonction du nombre d'habitants à fin 2021, à savoir 8'801 personnes.

Cela représente un coût par habitant de Fr. 22.93, soit une augmentation de Fr. 1.80 par habitant par rapport au budget 2022. Il s'agit d'une hausse de 7,9% pour les communes représentant un montant de Fr. 15'946.-supplémentaire.

Ladite augmentation est indispensable car due à trois postes qui sont : la mise à niveaux du compte salaire, le leasing des nouvelles tenues pour les sapeurs-pompiers supplémentaires ainsi que l'augmentation du prix du véhicule acheté en 2021.

16.7. Rapport d'activités 2022

Le fascicule du SDIS Haut-Talent est à disposition des conseillers communaux à l'administration communale ou sous www.pci-gvd.ch.

17. Protection civile

(Lucien Laperrière, Municipal)

17.1. Structures

Morrens est rattaché à l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) du Gros-de-Vaud dont les locaux sont situés à Echallens. Ce bataillon est articulé en un Etat-Major et 2 compagnies ayant la même composition comprenant un total de 371 astreints.

17.2. Diminution des effectifs

L'année 2022 a encore été une année de transition pour notre ORPC et le Canton avec l'application de la nouvelle Loi fédérale sur la Protection civile (LPPCi) qui entraîne une baisse importante de ses effectifs. De fait, au niveau cantonal, ce sont près de 1'000 astreints qui ont été libérés à fin 2022, et ce seront 400 de plus qui suivront fin 2023.

Il en résulte une réflexion de fond de la Protection civile au niveau cantonal afin de trouver une solution pérenne sous la réforme nommée TETRIS.

17.3. Services effectués

Malgré cette baisse drastique des effectifs, l'entier des missions ont été accomplies en 2022 et l'on peut en particulier énumérer l'important engagement réalisé par l'ensemble du corps pour le Tour de Romandie avec une étape à Echallens puis, un peu plus tard, le Tour de France qui a sillonné notre pays durant deux jours. La mission consistait d'assurer la logistique opérationnelle. Ces deux courses ont mobilisé pas moins de 179 incorporés du Gros-de-Vaud pour effectuer le total de 840 jours de service.

Morrens a sollicité l'ORPC en 2021 pour une demande de remise en état du sentier pédestre de la Mèbre. Ce projet ayant été accepté par l'instance cantonale, les travaux ont pu être effectués durant une semaine au mois de juin 2022 lors d'un des cours de répétition de l'une des compagnies. Nos deux employés y ont également participé.

17.4. Promotions

Vingt astreints ont obtenu une nomination dont un habitant de Morrens. Il s'agit du Sgt Jonathan Fonjallaz qui a accédé au grade de lieutenant.

17.5. Budget

L'Assemblée générale pour le budget 2023 s'est déroulée à Echallens le 6 octobre dernier. Le Comité de direction a présenté un budget avec un total des charges aux communes de Fr. 1'174'310.50.-. Le coût par habitant est de Fr. 25.08 et représente une augmentation de Fr. 0.37 par rapport à celui de 2022. Pour Morrens, cela correspond à un excédent de charges de près de Fr. 19'000 pour ses 1'156 habitants.

Cette hausse est due essentiellement au changement de personnel en raison du départ à la retraite de deux employées dans le courant de l'année prochaine, ce qui entraînera un chevauchement des postes pour la formation interne, ajouté aux cours de recrutement.

17.6. Rapport d'activités 2022

Le fascicule de la Protection civile du Gros-de-Vaud est à disposition des conseillers communaux à l'administration communale ou sous www.pci-gvd.ch.

18. Police

(Lucien Laperrière, Municipal)

18.1. Interventions de la Gendarmerie à Morrens

En 2022, la Gendarmerie a effectué 91 interventions dans notre commune (soit 2 de plus qu'en 2021), dont nous relevons une cinquantaine qui sont les suivantes :

- 13 animal
- 8 trouble de la tranquillité / nuisance
- 6 circulation - accident de circulation avec animal
- 6 individu suspect
- 6 individu perturbé
- 4 circulation – accident de circulation avec fuite
- 4 litige
- 3 vol par effraction
- 3 circulation – accident de circulation / constat à l'amiable

En raison de la sécurité des données, la force publique n'a pas le droit d'ajouter des détails aux informations fournies ci-dessus.

18.2. Poste mobile Gendarmerie

Ce service mis en place en 2017 par la Gendarmerie consiste en un poste mobile composé de deux agents qui se déplacent avec leur bus durant quelques heures au centre d'une petite localité, afin de renforcer la sécurité publique sur place.

Ces policiers, qui sont directement à l'écoute des doléances des habitants, peuvent enregistrer des plaintes et également effectuer des patrouilles à pied ou à vélo. Morrens a reçu la visite du poste mobile à cinq reprises en 2022.

18.3. Concept POLICE-POPULATION

Début 2020, suite à l'évolution de la société et de la technologie en général, une réforme de ce dispositif a été finalisée. Le but consistant à rendre le concept plus performant, proche de la population et au goût du jour. « Police-Population » est ainsi passé d'un programme à une philosophie qui se trouve désormais consultable uniquement sur le site internet « votrepolice.ch ». Les anciens abonnés reçoivent automatiquement cette version s'ils ont une adresse courriel sur internet.

Les informations générales englobent les thèmes criminalité, cybercriminalité, entreprises, sécurité et loisirs ainsi que prévention routière.

La consultation a quelque peu changé cette année en ce qui concerne les matières sous « la tendance sécuritaire ». En effet les renseignements concernent maintenant l'entier du canton sans inclure des détails régionaux voire communaux comme cela était le cas auparavant.

Il est également proposé un catalogue de nombreuses prestations fournies par les polices vaudoises en matière de prévention.

L'entier de ces apports sécuritaires est sans frais autant pour les personnes privées que pour les communautés

18.4. Contrôle du stationnement

Fin 2017, le projet de concept régional pour le contrôle du stationnement unifié dans le Gros-de-Vaud avait été abandonné. Vu la nécessité de mieux régler le problème de parcage dans notre commune, la somme de Fr. 9'000.- avait été budgétée à cet effet pour 2018. Il faut préciser que ce montant n'était pas destiné à être amorti par des amendes en conséquence. Le but recherché étant de faire respecter un minimum d'ordre en la matière ainsi qu'à décharger le municipal de cette tâche peu compatible avec sa fonction.

Suite à un accord trouvé avec la Municipalité de Cugy durant la même année, un assistant de sécurité publique (ASP) s'occupe dès lors de cette tâche. Son travail a rapporté Fr. 2'980.- à la commune en 2022 pour un budget de Fr. 3'000.- consacré aux amendes. La majorité des infractions concerne toujours l'oubli de placer le disque (art. 202.1).

18.5. Commission de police

La Commission de police n'a pas dû intervenir cette année.

19. Déchets ménagers et déchetterie

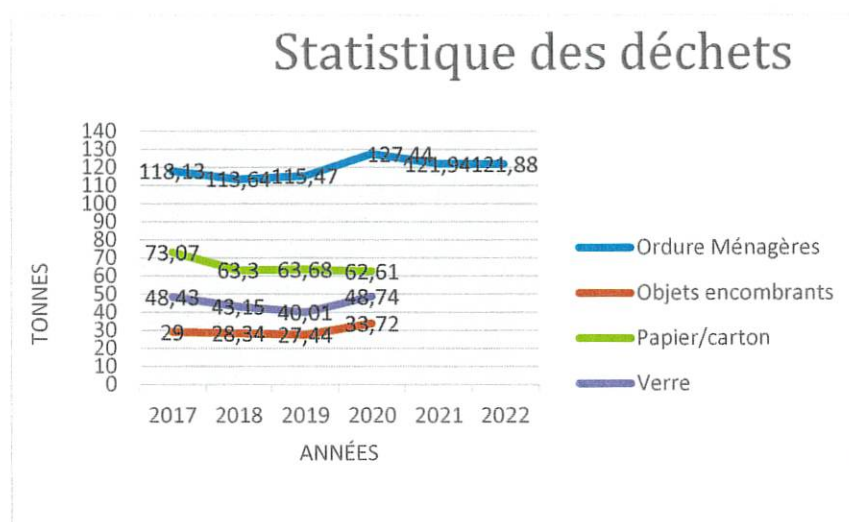
(Lucien Laperrière, Municipal)

19.1. Collecte en porte à porte des ordures ménagères

Depuis septembre 2019, Henry Transports SA, de Vufflens-la-Ville, a repris ces deux ramassages sous l'enseigne de la firme Delacuisine Service Voirie SA à Cheseaux-sur-

Lausanne. Les volumes sont d'env. 120 t d'ordures ménagères (sacs poubelle au porte à porte).

La collecte des sacs s'effectue comme toujours le mercredi mais avec un léger changement d'horaires depuis quelques mois qui se situe entre 9h et 13h env. Les services de Delacuisine SA donnent entière satisfaction.



19.2. Déchetterie de Cugy

Nos habitants se rendent depuis le début de 2021 à la déchetterie de Cugy pour y amener leurs déchets encombrants en présentant une carte d'accès à la barrière d'entrée du site. Les utilisateurs morrennais sont entièrement satisfaits des lieux dédiés à la récupération des nombreux et différents déchets qu'ils peuvent y amener ainsi que des services fournis par le personnel.

Les chiffres concernant les coûts de 2022 facturés par Cugy pour notre participation s'élèvent à Fr. 66'000.- pour le financement par la taxe et Fr. 13'000.- pour le financement par l'impôt.

Tous les renseignements sont à disposition sur le site internet de notre commune ou au greffe concernant les heures d'ouverture, les différentes procédures à suivre pour l'évacuation de volumes inhabituels, des encombrants et déchets végétaux amenés par les particuliers, concierges, paysagistes, entreprises et personnes à mobilité réduite.

L'ancienne décharge du Bois-Pourri a été démolie durant cet été. Il ne subsiste actuellement que la clôture autour de ce terrain et quelques petits stockages divers communaux. Par la suite, le tout sera rendu entièrement à la nature.

20. Distribution d'eau potable, évacuation et traitement des eaux. (Didier Beuchat, Municipal)

20.1. Production des sources

Avec les 2 sources de Pré-Borne, ce ne sont que 30% de nos besoins qui sont couverts.

20.2. Conduite d'adduction d'eau potable

Plusieurs échanges ont été nécessaires entre le SEL et la Municipalité de Morrens pour finaliser la convention (conditions de reprise de notre réseau) et le préavis qui va vous être présenter en 2023.

20.3. Distribution d'eau potable

Les études de diminution des métabolites par un traitement au charbon actif ont montré des résultats satisfaisants lorsque la contamination est légère. Tout est dans le rapport de prix entre le coût d'entretien et l'élimination du charbon actif et le traitement de l'eau du lac avec le pompage. Le SEL privilégie l'eau de source.

20.4. Collecteurs eaux claires (EC) et eaux usées (EU)

Lors de fortes pluies, nous avons toujours trop d'eau claire qui sature nos STEP. Ceci pourrait nous pénaliser en 2027 lors de notre raccordement à la future STEP d'Echallens. Nous avons profité du besoin de raccorder les EU de l'UAPE pour mettre en état le collecteur d'EU et d'EC de la face Ouest de la salle Davel.

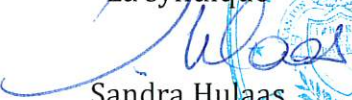
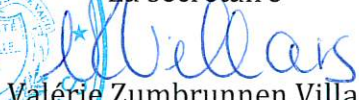
20.5. Epuration : STEP Mèbre, STEP Talent et Régionalisation.

Nos employés font au mieux pour entretenir et colmater nos vieilles STEP. Nous sommes conseillés par des professionnels pour définir les meilleurs usages et les produits chimiques les plus adaptés. Nous espérons ne pas devoir trop investir pour garder les STEP en fonction jusqu'en 2027.

20.6. Renaturation du ruisseau de Morrens

Le responsable de l'entretien est désormais le Municipal Frédéric Staehli qui s'en occupe avec les employés communaux. Le canton tousse lorsqu'il est sollicité pour payer sa participation de 60%. Le travail d'entretien a été largement sous-estimé. La végétation est luxuriante et pour que le ruisseau garde sa fonctionnalité de collecteur d'eau claire et pour éviter les inondations, il est indispensable d'éliminer les plantes envahissantes sans atteinte aux plantes protégées.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 avril 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique La secrétaire
 
Sandra Hulaas Valérie Zumbrunnen Villars



Morrens, le 19 avril 2023